

Lieu d'enfouissement technique (LET)

Projet d'agrandissement du LET Saint-Étienne-des-Grès

Novembre 2025

ENERCYCLE

Née d'un regroupement de plusieurs municipalités intéressées à confier à une organisation commune la gestion des matières résiduelles provenant de leur territoire, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie est fondée en 1991 et présentée sous le nom Énercycle depuis 2021.

Au fil des 30 dernières années, Énercycle a mis en place des services et des infrastructures d'utilité publique permettant de gérer et valoriser les matières résiduelles à leur plein potentiel.

LET Saint-Étienne-des-Grès

Plusieurs infrastructures régionales de gestion de matières résiduelles regroupées en synergie en un seul lieu.

- Lieu d'enfouissement sanitaire (1977 à 2001)
- Lieu d'enfouissement technique – Phase 1 (Après près de 30 ans d'opération, la phase 1 du LET Saint-Étienne-des-Grès devrait atteindre sa capacité en 2031.)
- Infrastructures de raffinage des biogaz en gaz naturel renouvelable
- Infrastructures de traitement des eaux usées
- Infrastructures de traitement des boues de fosses septiques
- Centre de tri régional
- Écocentre
- Centre de transfert
- Atelier mécanique et technique
- Usine de biométhanisation sèche et de compostage (mise en opération en 2027)

Le projet



Afin d'assurer la continuité des opérations du LET Saint-Étienne-des-Grès après la fermeture de la phase 1, Énercycle propose une phase 2.

- Durée de vie projetée de 25 ans
- Capacité potentielle de 5 millions m³ supplémentaires

L'emplacement projeté est situé à l'intérieur des limites actuelles du terrain d'Énercycle, entre deux zones déjà exploitées. Le projet n'impliquerait donc pas d'élargissement de l'empreinte au sol et s'intégrerait aux infrastructures existantes.

Avantage de la mise en place d'une phase 2 :

- Maintenir l'autonomie régionale de gestion des matières résiduelles
- Maintenir et renforcer l'efficacité du complexe environnemental en maximisant l'empreinte au sol et en optimisant les installations déjà en place
- Maintenir et renforcer une expertise spécialisée au bénéfice de la région
- Maintenir le service pour les municipalités membres
- Répondre aux besoins régionaux

Échéancier anticipé

Dépôt de l'avis de projet : Septembre 2024

Dépôt de l'étude d'impact : 2026

BAPE : 2026

Consultation de la communauté : hiver 2026

Construction : 2028-2030

Autorisations gouvernementales : 2027

Début de l'exploitation : 2031

Suivi environnemental

Les opérations du lieu d'enfouissement technique sont encadrées par un programme de suivi environnemental rigoureux. Énercycle s'assure de respecter les exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) qui prévoient entre autres choses :

- Suivi des eaux de lixiviation (qualité du traitement des eaux usées)
- Suivi des eaux souterraines
- Suivi du biogaz
- Suivi des composés organiques volatils (COV)
- Suivi des odeurs
- Contrôle radiologique à l'entrée du lieu d'enfouissement technique

Gestion des odeurs

- Examen d'odeur
Effectué actuellement du lundi au vendredi.
- Programme de suivi de la qualité de l'air ambiant
Suivi en continu du H2S et mesure régulière de biogaz et de COV.
- Adaptation des méthodes de travail
Travail en sous-section pour réduire les odeurs et adaptation des horaires de travaux.
- Système de signalement des odeurs (Alerte d'odeur)
Les personnes du voisinage sont invitées à alerter Énercycle en cas d'odeurs. Une ligne téléphonique est disponible 24 heures par jour, sept jours sur sept.
- Communication avec le voisinage et les intervenants via les info-travaux et le comité de vigilance.

Études en cours

Plusieurs études seront réalisées afin d'évaluer adéquatement la phase 2.



Impacts anticipés

Les analyses préliminaires ont permis d'anticiper des préoccupations et impacts potentiels liés au projet.

Ces impacts, qui guideront les mesures d'atténuation à mettre en place, concernent principalement :

- Les impacts sur la qualité de vie (bruit, odeurs, trafic,)
- La valeur marchande des propriétés environnantes
- Les impacts potentiels sur la santé
- La qualité de l'eau potable municipale et des puits privés
- L'augmentation des gaz et la qualité de l'air
- La gestion du LET
- Les risques de contamination environnementale, incluant les contaminants émergents (PFAS)

À cela s'ajouteront tous les commentaires et suggestions recueillis dans le cadre de la démarche de cohabitation menée par Énercycle.

Démarche de cohabitation

Afin de présenter le projet à la communauté, de recueillir les questions, préoccupations et commentaires, et d'explorer des pistes d'adaptation du projet, des activités se tiendront à l'automne 2025 et à l'hiver 2026 :

- Rencontres ciblées
- Cafés rencontres
- Communication soutenue et transparente
- Boîte à idées permanente

Comité de vigilance

Le comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès est en place depuis 2007.

Son mandat est d'assurer la surveillance et le suivi de l'exploitation du lieu d'enfouissement technique. Il veille également à la fermeture et à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement.

Le comité est composé de représentants des groupes suivant :

- citoyens
- membres d'organismes du milieu
- membres d'organismes environnementaux
- élus de la municipalité hôte et de la MRC
- représentant d'Énercycle

Contactez-nous

ENERCYCLE

enercycle@enercycle.ca

Téléphone
819 373-3130 Sans frais
866 330-3130

390, boulevard de La Gabelle
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0